

Numéro d'enregistrement	37/2009
Date d'enregistrement	01/11/2009
Numéro de la norme simplifiée concernée ou numéro autorisation CNIL	Norme simplifiée n° 19

Titre du traitement :	Expérimentation de la fonction Conseil « mille cas » Questionnaire assuré
Finalités du traitement :	L'objectif de cette expérimentation est de réaliser 1000 entretiens sur la France Métropolitaine. Trois phases sont définies : - Le premier contact : par téléphone pour la prise de Rendez-vous - L'entretien - La satisfaction de l'assuré Après chaque phase, un document est complété et conservé dans les CRAM. Une centralisation nationale sera faite dans un fichier (déclaration CIL séparée).
Liste des données traitées :	Données d'entrée pour le mailing : Document remis en fin de rendez – vous Données saisies dans la base : Cf questionnaire joint
Durée de conservation des données :	Les fiches papiers sont conservées : <ul style="list-style-type: none"> • en version papier (dans les agences pendant environ 3 mois puis transmis à l'agence Comptable pour archivage) • en version dématérialisée (au BSP (tant que le dossier est ouvert et archivés en GED ensuite).

Nom et adresse de la personne ayant demandé le traitement :	Gilbert DUPONT, Directeur-Adjoint CRAM DE Bretagne 236 rue de Châteaugiron 35 030 Rennes Cedex 09
Service chargé de la mise en œuvre du traitement :	Service Qualité et Relations Clients
Catégorie de personnes concernées :	Assurés nés en 1952 et 1953 ayant reçu leur EIG (Estimation Indicative Globale) et ayant contacté leur CRAM.
Destinataires des données :	CNAV Direction de la CRAM de Bretagne
Modalité d'information des personnes concernées :	
Modalités de traitement des demandes d'information des personnes concernées :	Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-7 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE Correspondant à la protection des données 236 rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 09 Responsable : Madame Emmanuelle Le Breton De plus une mention légale est apposée au bas de la lettre d'information

Partie en grisée à remplir par le CIL